

**CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES
DE L'EST DE L'ONTARIO**

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2014

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Rapport de la direction	1
Rapport de l'auditeur indépendant	2
États financiers consolidés	
État consolidé de la situation financière	4
État consolidé des résultats	5
État consolidé des flux de trésorerie	6
État consolidé de l'évolution de la dette nette	7
Notes complémentaires	8

RAPPORT DE LA DIRECTION

Responsabilité de la direction quant aux états financiers consolidés

Les états financiers consolidés du Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario sont la responsabilité de la direction du Conseil et ont été dressés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et des exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11. Ces états sont préparés selon les méthodes comptables énumérées à la note complémentaire 1.

La préparation des états financiers consolidés fait nécessairement appel à l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque les opérations qui touchent l'exercice en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant les prochaines périodes.

La direction du Conseil tient un système de contrôle interne conçu pour offrir une assurance raisonnable selon laquelle les actifs sont protégés, les opérations sont autorisées et comptabilisées conformément aux exigences législatives et réglementaires, et selon laquelle des renseignements d'ordre financier fiables sont disponibles afin de permettre de dresser des états financiers consolidés. Ces systèmes sont contrôlés et évalués par la direction et les vérificateurs internes du Conseil.

Les membres du comité de vérification se réunissent avec la direction et les auditeurs externes afin d'étudier les états financiers consolidés et de discuter les questions importantes de présentation des données financières ou de contrôle interne avant l'approbation des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été audités par Marcil Lavallée, auditeurs externes indépendants nommés par le Conseil. Le rapport de l'auditeur indépendant qui accompagne les états financiers consolidés décrit leur responsabilité, l'étendue de leur audit et leur opinion relativement aux états financiers consolidés du Conseil.



Édith Dumont
Directrice de l'éducation et secrétaire-trésorière



Lise Fauchon, CPA, CGA
Directrice des finances

Ottawa (Ontario)
Le 25 novembre 2014

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux conseillères et aux conseillers scolaires
du Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 août 2014 et les états consolidés des résultats, des flux de trésorerie et de l'évolution de la dette nette pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Les états financiers consolidés ont été préparés par la direction sur la base des exigences du référentiel comptable décrites à la note complémentaire 1.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément au référentiel comptable décrit à la note complémentaire 1 ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario au 31 août 2014, ainsi que des résultats de ses activités, de ses flux de trésorerie et de l'évolution de sa dette nette pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable décrit à la note complémentaire 1.

Référentiel comptable

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention des lecteurs sur la note complémentaire 1 des états financiers, qui décrit le référentiel comptable appliqué en conformité avec les exigences du ministère de l'Éducation de l'Ontario.



Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)
Le 25 novembre 2014

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

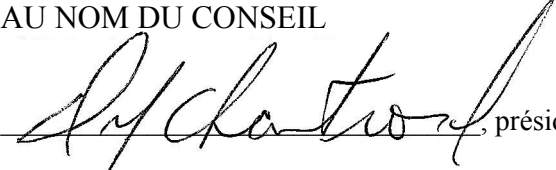
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE


31 AOÛT 2014

	2014	2013
ACTIF FINANCIER		
Liquidités	16 328 738 \$	8 752 521 \$
Débiteurs	8 898 788	7 910 371
Débiteurs – Gouvernement de l'Ontario – Immobilisations approuvées (note 2)	116 570 967	130 713 087
Autres	1 632 661	1 256 066
TOTAL DE L'ACTIF FINANCIER	143 431 154	148 632 045
PASSIF		
Emprunt temporaire (note 5)	384 000	-
Créditeurs et charges à payer	9 822 163	14 946 609
Revenus reportés (note 6)	4 478 284	4 662 619
Avantages sociaux futurs (note 7)	8 207 166	8 691 982
Apports en capital reportés (note 8)	172 628 220	168 104 033
Dette à long terme nette (note 9)	114 055 202	119 280 925
TOTAL DU PASSIF	309 575 035	315 686 168
DETTE NETTE	(166 143 881)	(167 054 123)
ACTIF NON FINANCIER		
Frais payés d'avance	2 318 084	4 663 475
Immobilisations corporelles (note 10)	215 404 939	206 388 719
TOTAL DE L'ACTIF NON FINANCIER	217 723 023	211 052 194
EXCÉDENT ACCUMULÉ (note 11)	51 579 142 \$	43 998 071 \$

Obligations contractuelles et éventualités (note 18)

AU NOM DU CONSEIL

 président du Conseil

 directrice de l'éducation et secrétaire-trésorière

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2014

	2014		2013 Réel
	Budget (non audité - note 3)	Réel	
REVENUS			
Subventions provinciales – Subventions pour les besoins des élèves	165 060 571 \$	163 622 543 \$	162 041 567 \$
Subventions provinciales – autres	11 145 550	11 084 585	7 967 559
Subventions fédérales et droits de scolarité	161 000	224 917	295 036
Autres revenus – conseils scolaires	61 460	59 644	433 514
Autres droits de scolarité et revenus	4 960 660	9 268 931	5 776 563
Revenus de placement	180 000	202 674	209 703
Fonds générés par les écoles	3 975 921	4 434 274	4 544 869
Amortissement des apports en capital reportés	8 717 452	9 433 069	8 621 357
TOTAL DES REVENUS	194 262 614	198 330 637	189 890 168
CHARGES (note 12)			
Enseignement	122 554 453	118 240 656	115 802 299
Administration	7 128 316	6 848 920	6 534 601
Transport	12 042 567	10 822 248	11 254 308
Installations destinées aux élèves	33 027 451	34 463 836	35 419 892
Autres dépenses	13 405 597	16 183 397	10 682 514
Activités financées par les écoles	3 939 080	4 190 509	4 407 682
TOTAL DES CHARGES	192 097 464	190 749 566	184 101 296
EXCÉDENT ANNUEL	2 165 150	7 581 071	5 788 872
EXCÉDENT ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	39 926 434	43 998 071	38 209 199
EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	42 091 584 \$	51 579 142 \$	43 998 071 \$

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2014

	2014	2013
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent annuel	7 581 071 \$	5 788 872 \$
Ajustement pour amortissement des immobilisations corporelles	9 894 226	8 946 041
Sources et (utilisations) :		
(Augmentation) diminution des débiteurs	13 153 703	(7 168 677)
Augmentation des autres actifs financiers	(376 595)	(1 127 613)
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	(5 124 446)	4 679 887
Augmentation (diminution) des revenus reportés	(184 335)	3 270 773
Augmentation (diminution) des avantages sociaux futurs	(484 816)	1 530 827
Diminution des frais payés d'avance	2 345 391	668 130
Flux de trésorerie de fonctionnement	26 804 199	16 588 240
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(18 910 446)	(21 457 348)
Flux de trésorerie d'investissement en immobilisations	(18 910 446)	(21 457 348)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission d'un emprunt temporaire	2 536 538	-
Remboursement de l'emprunt temporaire	(2 152 538)	(731 000)
Augmentation des apports en capital reportés	4 524 187	9 146 004
Émission de la dette à long terme	-	3 102 810
Remboursement de la dette et contributions au fonds d'amortissement	(5 225 723)	(4 889 187)
Flux de trésorerie de financement	(317 536)	6 628 627
AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS	7 576 217	1 759 519
LIQUIDITÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	8 752 521	6 993 002
LIQUIDITÉS À LA FIN DE L'EXERCICE	16 328 738 \$	8 752 521 \$

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DE LA DETTE NETTE

EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2014

	2014		2013 Réal
	Budget (non audité - note 3)	Réal	
Excédent annuel	2 165 150 \$	7 581 071 \$	5 788 872 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(20 553 539)	(18 910 446)	(21 457 348)
Amortissement des immobilisations corporelles	9 152 907	9 894 226	8 946 041
Utilisation de frais payés d'avance	4 663 475	4 663 475	5 331 605
Acquisition des frais payés d'avance	(4 663 475)	(2 318 084)	(4 663 475)
VARIATION DE LA DETTE NETTE	(9 235 482)	910 242	(6 054 305)
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(167 054 123)	(167 054 123)	(160 999 818)
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE	(176 289 605) \$	(166 143 881) \$	(167 054 123) \$

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2014

1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés sont dressés par la direction conformément au référentiel comptable décrit ci-après :

a) Référentiel comptable

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et des exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*.

La *Loi sur l'administration financière* exige que les états financiers consolidés soient dressés conformément aux normes comptables définies par le ministère compétent de la province de l'Ontario. Une directive a été communiquée par le ministère de l'Éducation de l'Ontario dans la note de service 2004:B2 en vertu de laquelle les conseils doivent adopter les Normes comptables canadiennes pour le secteur public à partir de leur exercice clos le 31 août 2004. La note précise également que la loi est susceptible de modifier l'application de ces normes.

En 2011, le gouvernement a adopté le Règlement de l'Ontario 395/11 de la *Loi sur l'administration financière*. Le Règlement exige que les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'une immobilisation corporelle amortissable aux fins de la prestation de services soient inscrites comme des apports en capital reportés. Les apports en capital reportés doivent ensuite être amortis et le revenu constaté sur la durée de vie utile restante du bien en question. De plus, le Règlement exige que si la valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle amortissable est réduite pour toute autre raison que l'amortissement, l'entité constate une réduction proportionnelle des apports en capital reportés et une augmentation proportionnelle du revenu. Pour les conseils scolaires de l'Ontario, ces contributions sont les paiements de transfert du gouvernement, les apports grevés d'affectation d'origine externe et, autrefois, les recettes de l'impôt foncier.

Les méthodes comptables imposées par le Règlement de l'Ontario 395/11 sont significativement différentes des exigences des Normes comptables canadiennes pour le secteur public en vertu desquelles :

- les paiements de transfert du gouvernement doivent être constatés comme revenus par le bénéficiaire lorsque le transfert est autorisé et que tous les critères d'admissibilité sont atteints sauf si le paiement de transfert est assorti de règles créant un passif pour le bénéficiaire, conformément au chapitre SP 3410 des Normes comptables canadiennes pour le secteur public;
- les apports grevés d'affectation d'origine externe doivent être constatés comme revenus durant la période pendant laquelle ils sont utilisés dans le ou les buts spécifiés, conformément au chapitre SP 3100 des Normes comptables canadiennes pour le secteur public;

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2014

1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

a) Référentiel comptable (suite)

- les revenus tirés d'impôts fonciers doivent être constatés comme revenus lorsqu'ils ont été reçus ou sont recevables, conformément au chapitre SP 3510 des Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Par conséquent, le revenu constaté dans l'état des résultats et certains revenus reportés et apports en capital reportés seraient enregistrés différemment en vertu des Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

b) Périmètre comptable

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, les passifs, les revenus et les charges du périmètre comptable. Le périmètre comptable est constitué de toutes les organisations redevables de l'administration de leurs affaires et de leurs ressources financières envers le Conseil et qui sont contrôlées par le Conseil.

Les fonds générés par les écoles, y compris les actifs, les passifs, les revenus et les charges des différentes organisations qui existent au niveau scolaire et qui sont soumises à l'autorité du Conseil, sont reflétés dans les états financiers consolidés.

Le Consortium de transport scolaire d'Ottawa et le Consortium de transport scolaire de l'Est sont consolidés proportionnellement dans les états financiers du Conseil.

Les opérations entre les services et entre les organisations, de même que leurs soldes respectifs, sont éliminés.

c) Utilisation d'estimations

Afin de préparer les états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif de même que sur la présentation de l'actif et du passif éventuels, à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants présentés au titre des revenus et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

d) Méthode de comptabilisation des revenus et des charges

Les revenus et les charges sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les revenus sont constatés à mesure qu'ils sont gagnés et qu'ils peuvent être mesurés, et les charges sont constatées à mesure qu'elles sont engagées et qu'elles peuvent être mesurées après la réception des biens ou des services et l'établissement d'une obligation légale de paiement.

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2014

1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

e) Liquidités

Les liquidités du Conseil sont composées du solde bancaire et, s'il y a lieu, des dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

f) Revenus reportés

Certains montants sont reçus conformément à la législation, à la réglementation ou à une entente et ne peuvent être utilisés que dans le cadre de l'exécution de certains programmes, services ou transactions. Ces montants sont constatés à titre de revenus de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées ou les services sont offerts.

g) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs

- i. Le Conseil offre des prestations de retraite déterminées et d'autres avantages sociaux futurs à certains groupes d'employés. Le 11 septembre 2012, le gouvernement de l'Ontario a adopté le projet de loi 115, Loi de 2012 donnant la priorité aux élèves, qui a notamment modifié le régime de gratification de retraite, le régime de congé et les assurances-maladie, vie et dentaire des retraités. Le Conseil a adopté les principes énoncés ci-après relativement à la comptabilisation de ces prestations.

Le coût des régimes de retraite et des autres régimes d'avantages sociaux est établi par calcul actuariel selon les hypothèses les plus probables de la direction concernant la progression des salaires, l'accumulation des jours de maladie à la retraite, les tendances en matière de coûts d'assurance et de soins de santé, les taux d'inflation à long terme et les taux d'escompte. Au cours des années précédentes, le coût des gratifications de retraite acquises ou accumulées par les employés au cours de leur carrière était établi par un calcul actuariel fondé sur les hypothèses les plus probables de la direction relatives à la progression des salaires, la valeur des jours de maladie accumulés à la retraite et les taux d'escompte. À la suite de la modification du régime, le calcul actuariel des gratifications de retraite est fondé sur le salaire d'un employé, sur ses jours de congé de maladie accumulés et sur ses années de service en date du 31 août 2012, ainsi que sur les hypothèses les plus probables de la direction relatives au taux d'escompte. Tous les gains ou pertes actuariels dus aux changements du taux d'escompte sont maintenant amortis sur la durée moyenne estimée du reste de la carrière du groupe d'employés.

- ii. En ce qui concerne les obligations relatives aux prestations qui découlent d'événements particuliers survenant de temps à autre, comme les obligations applicables aux indemnités des accidentés du travail, le coût est constaté immédiatement au cours de l'exercice de survenance des événements. Tous les gains actuariels et toutes les pertes actuarielles ayant trait à ces prestations sont constatés immédiatement au cours de l'exercice de survenance des événements.

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2014

1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

g) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs

- iii. Le coût des régimes à employeurs multiples offrant des prestations déterminées, comme les pensions du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, représente les cotisations de l'employeur prévues par le régime au cours de l'exercice.

h) Apports en capital reportés

Les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'une immobilisation corporelle amortissable aux fins de la prestation de services ou toute contribution sous forme d'immobilisation corporelle sont inscrites comme des apports en capital reportés, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*. Ces montants sont inscrits comme des recettes au même rythme que l'amortissement de l'immobilisation sous-jacent. Les éléments suivants appartiennent à cette catégorie :

- les paiements de transfert du gouvernement reçus ou recevables aux fins d'immobilisations;
- les autres apports grevés d'affectations externes reçus ou recevables aux fins d'immobilisations;
- les revenus tirés autrefois d'impôts fonciers qui servaient à financer des immobilisations.

i) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique moins les amortissements cumulés. Le coût historique comprend les montants qui sont directement imputables à l'acquisition, à la construction, à la production ou à l'amélioration de biens, ainsi que les intérêts liés à sa construction intercalaires.

Les contrats de location-acquisition dans le cadre desquels un bailleur transfère en substance tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien sont comptabilisés comme étant des immobilisations corporelles louées.

Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme étant des contrats de location-exploitation et les paiements connexes sont imputés aux charges.

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties selon la méthode linéaire et en fonction de leur durée de vie utile estimative de la manière suivante :

Aménagement de terrains ayant une durée de vie limitée	15 ans
Bâtiments	40 ans
Structures non permanentes et autres bâtiments	20 ans
Mobilier, équipements et fournitures initiales des écoles	5 ou 10 ans
Matériel et logiciels informatiques	5 ans
Véhicules	5 ou 10 ans
Bâtiments loués	selon la durée du bail

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2014

1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

i) Immobilisations corporelles (suite)

Les immobilisations en construction ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas prêtes à être mises en service.

Les immobilisations mises hors service de façon permanente et conservées en attendant leur revente sont comptabilisées au coût ou à leur valeur de réalisation nette, selon le moindre des deux montants. Les coûts englobent les montants consacrés aux améliorations visant à préparer l'immobilisation pour la vendre ou la viabiliser. Tout bâtiment mis hors service de façon permanente n'est plus amorti et la valeur comptable est réduite à sa valeur résiduelle.

j) Paiements de transfert

Les transferts gouvernementaux, qui englobent les subventions législatives, sont constatés dans les états financiers consolidés de l'exercice au cours duquel surviennent les événements donnant lieu au transfert, à la condition que les transferts soient autorisés, que les critères d'admissibilité soient respectés et que des estimations raisonnables du montant puissent être établies. Tout changement à ces sources de financement, le cas échéant, sera inscrit à l'exercice au cours duquel il aura été déterminé.

Les transferts gouvernementaux destinés à financer des immobilisations qui satisfont à la définition d'un passif sont considérés comme des apports en capital reportés. Ces montants sont comptabilisés à titre de revenus à mesure que le passif est éliminé durant le cours de la vie utile des immobilisations en question.

k) Revenus de placement

Les revenus de placement sont comptabilisés à titre de revenus lorsqu'ils sont gagnés. Lorsque le gouvernement à l'origine du financement ou une loi pertinente l'exige, le revenu de placement réalisé sur des fonds grevés d'affectations d'origine externe concernant les installations destinées aux élèves, les redevances d'aménagement scolaire et l'éducation de l'enfance en difficulté, est ajouté au solde du revenu reporté correspondant.

l) Dette à long terme

La dette à long terme est comptabilisée nette des soldes de fonds d'amortissement connexes.

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2014

2. DÉBITEURS – GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO

Le gouvernement de l'Ontario (le gouvernement) a remplacé le financement variable des immobilisations par une subvention ponctuelle de soutien de la dette en 2009-2010. Le Conseil a reçu une subvention ponctuelle qui tient compte de l'endettement en date du 31 août 2010 et qui est corroborée par les programmes d'immobilisations existants. Le Conseil reçoit cette subvention en numéraire pendant la période résiduelle des instruments d'endettement actuels. Le Conseil peut aussi se faire approuver d'autres subventions pour ses programmes d'immobilisations. Dans ce cas, ces montants seraient reflétés dans ces comptes débiteurs.

Le Conseil a des comptes débiteurs avec le gouvernement de 116 570 967 \$ en date du 31 août 2014 (2013 : 130 713 087 \$) en ce qui concerne cette subvention pour les immobilisations corporelles.

3. DONNÉES BUDGÉTAIRES

Les données budgétaires présentées dans ces états financiers consolidés se fondent sur les budgets de 2014 votés par le Conseil le 11 juin 2013. Les montants budgétés ne sont pas audités et ont été fournies à des fins de comparaison.

4. MARGE DE CRÉDIT

Le Conseil dispose d'une marge de crédit au montant de 25 000 000 \$ au taux préférentiel moins 0,5 %, renouvelable le 1 février 2015. En date du 31 août 2014, aucun montant n'est avancé par rapport à cette marge de crédit.

5. EMPRUNT TEMPORAIRE

L'emprunt temporaire est une acceptation bancaire venant à échéance le 30 septembre 2016 et qui porte intérêt au taux préférentiel moins 0,5 %.

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2014

6. REVENUS REPORTÉS

Les revenus affectés à des fins particulières par la législation, la réglementation du gouvernement provincial ou selon une entente sont comptabilisés au même rythme que les dépenses. Les revenus non comptabilisés dans l'année en cours sont reportés dans l'année subséquente et font partie intégrante de l'état consolidé de la situation financière.

Les revenus reportés affectés à des fins particulières par la législation, la réglementation ou une entente en date du 31 août 2014 sont les suivants :

	Solde au 1 ^{er} septembre 2013	Revenu grevé d'une affectation d'origine externe	Revenu constaté dans la période	Transferts aux apports en capital reportés	Solde au 31 août 2014
Financement de base – EEED	67 243 \$	17 043 569 \$	16 897 667 \$	- \$	213 145 \$
Réaménagement d'espaces scolaires pour la garde d'enfants	1 786 986	1 195 500	-	262 994	2 719 492
Amélioration de la condition des écoles	683 840	1 055 380	-	650 943	1 088 277
Redevances d'aménagement scolaire	693 714	1 481 437	2 175 151	-	-
Immobilisations corporelles mineures	-	4 006 974	406 803	3 600 171	-
Réfection des écoles	-	2 152 934	405 936	1 746 998	-
Installation d'accueil temporaire	-	416 825	416 825	-	-
Intérêts - immobilisations	-	6 266 903	6 266 903	-	-
Produit de disposition - immobilisations	160 000	-	-	-	160 000
Autres subventions externes	1 270 836	11 571 779	11 850 134	695 111	297 370
	4 662 619 \$	45 191 301 \$	38 419 419 \$	6 956 217 \$	4 478 284 \$

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2014

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Le Conseil offre certains avantages, y compris des prestations de retraite et d'autres avantages sociaux à certains groupes d'employés.

Le passif au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs se détaille comme suit :

	Prestations de retraite	Autres avantages sociaux futurs	2014	2013
Obligations au titre des avantages sociaux futurs	6 704 541 \$	1 680 876 \$	8 385 417 \$	8 479 074 \$
Gain (perte) actuariel(le) non amorti(e)	(178 251)	-	(178 251)	212 908
Passif au titre des avantages sociaux futurs	6 526 290 \$	1 680 876 \$	8 207 166 \$	8 691 982 \$

La charge au titre des prestations de retraite, des congés de maladie et des autres avantages sociaux futurs se détaille comme suit :

	Prestations de retraite	Autres avantages sociaux futurs	2014	2013
Coût des prestations pour l'exercice considéré	- \$	(57 754) \$	(57 754) \$	1 145 733 \$
Changement dû à la restructuration du régime d'avantages sociaux	-	-	-	1 524 220
Intérêts sur l'obligation au titre des avantages sociaux futurs	215 754	46 875	262 629	229 401
Amortissement des pertes (gains) actuariel(le)s	(19 813)	29 694	9 881	-
Charge au titre des avantages sociaux futurs	195 941 \$	18 815 \$	214 756 \$	2 899 354 \$

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2014

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Prestations de retraite

(i) Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Les enseignantes et les enseignants ainsi que les groupes d'employés connexes peuvent devenir membres du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les cotisations de l'employeur pour ces employés sont fournies directement par la province de l'Ontario. Les charges de retraite et les obligations liées à ce régime représentent une responsabilité directe de la province. Par conséquent, aucun coût ni aucun passif lié à ce régime ne sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

(ii) Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario

Tous les employés non enseignant du Conseil peuvent adhérer au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime de retraite à employeurs multiples. Le régime procure des prestations déterminées aux employés selon leur nombre d'années de service et leur taux de rémunération.

Les cotisations du Conseil équivalent aux cotisations des employés. Au cours de l'exercice clos le 31 août 2014, le Conseil a cotisé 2 241 279 \$ (2013 : 1 954 508 \$) au régime. Comme il s'agit d'un régime à employeurs multiples, les charges de prestations de retraite du Conseil sont limitées aux cotisations. Aucun passif découlant de ce régime de retraite n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

(iii) Gratifications de retraite

Le Conseil procure des gratifications de retraite à certains groupes d'employés embauchés avant certaines dates. Le montant des gratifications payables aux employés admissibles est fondé sur leur salaire, sur leurs jours de maladie accumulés et sur leur nombre d'années de service au 31 août 2012. Le Conseil procure ces prestations par l'entremise d'un régime de prestations déterminées non financé. Le coût des prestations et le passif au titre des prestations liées à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2014

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Autres avantages sociaux futurs

(i) Congés de maladie cumulatifs

À la suite des changements apportés en 2012-2013 au régime de congés de maladie et d'invalidité de courte durée, les employés peuvent reporter à l'année suivante un maximum de onze crédits de congés de maladie inutilisés pendant l'année en cours pour compléter leur salaire s'ils reçoivent des prestations dans le cadre du régime de congés de maladie et d'invalidité de courte durée au cours de l'année concernée.

Un passif au titre des prestations liées à ce régime d'un montant de 83 558 \$ (2013 : 46 412 \$) a été constaté et est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

(ii) Obligations concernant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT)

Le Conseil est un employeur de l'annexe 2 aux termes de la *Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* et, à ce titre, assume la responsabilité du paiement de toutes les réclamations à ses travailleurs blessés aux termes de la Loi. Le Conseil ne finance pas ces obligations préalablement aux paiements faits en vertu de la Loi. Le coût des prestations et le passif au titre des prestations d'un montant de 1 597 317 \$ (2013 : 1 858 635 \$) liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. Les changements apportés au régime en 2012 imposent aux conseils scolaires de verser un montant complémentaire pendant une période n'excédant pas quatre ans et six mois aux employés recevant des paiements de la CSPAAT, si une disposition de la convention collective négociée précédemment le stipulait. Au cours de l'exercice clos le 31 août 2013, le Ministère a émis des indications sur la limitation de la bonification de la protection. Les changements ont entraîné une diminution non récurrente des obligations de 475 831 \$.

Hypothèses actuarielles

En raison de la complexité de l'évaluation des régimes, les évaluations actuarielles sont effectuées de façon périodique. Les passifs présentés dans les états financiers sont établis d'après une évaluation actuarielle préparée en date du 31 août 2014.

Les hypothèses actuarielles importantes retenues par le Conseil sont les suivantes :

Taux d'actualisation	2,85 % (2013 : 3,40 %)
Taux d'inflation	2,00 % (2013 : 2,00 %)

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2014

8. APPORTS EN CAPITAL REPORTÉS

Les paiements de transfert du gouvernement destinés à financer des immobilisations qui satisfont à la définition de ce qui constitue un passif sont considérés comme des apports en capital reportés (ACR). Ces montants sont comptabilisés à titre de revenus à mesure que le passif est éliminé durant le cours de la vie utile des immobilisations en question.

	2014	2013
SOLDE AU DÉBUT	168 104 033 \$	158 958 029 \$
Ajouts nets et autres ajustements aux apports en capital reportés	13 957 256	17 767 361
Revenu constaté dans la période	(9 433 069)	(8 621 357)
SOLDE À LA FIN	172 628 220 \$	168 104 033 \$

9. DETTE À LONG TERME NETTE

La dette à long terme nette comptabilisée dans l'état consolidé de la situation financière comprend les éléments suivants :

	2014	2013
Emprunts à long terme à versements échelonnés à divers taux d'intérêt allant de 3,8 % à 5,48 % avec des échéances s'étalant entre 2024 et 2038	114 055 202 \$	119 280 925 \$

Les versements sur la dette à long terme se feront comme suit au cours des cinq prochains exercices et au-delà de cette période :

	Capital		Intérêts		Total
2014-2015	5 502 072	\$	5 926 111	\$	11 428 183
2015-2016	5 793 065		5 635 118		11 428 183
2016-2017	6 099 478		5 328 705		11 428 183
2017-2018	6 422 130		5 006 052		11 428 182
2018-2019	6 761 884		4 666 299		11 428 183
2020 et après	83 476 573		25 849 240		109 325 813
	114 055 202	\$	52 411 525	\$	166 466 727

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2014

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coûts			
	Solde au 1 ^{er} septembre 2013	Acquisitions et transferts	Dispositions et transferts	Solde au 31 août 2014
Terrains	27 411 774 \$	404 184 \$	47 094 \$	27 768 864 \$
Aménagement de terrains	2 425 553	1 374 305	30 888	3 768 970
Bâtiments	232 484 431	17 423 390	276 816	249 631 005
Mobilier et matériel	13 516 175	3 976 548	1 300 841	16 191 882
Véhicules	188 284	-	-	188 284
Construction en cours	6 633 914	10 208 798	14 364 999	2 477 713
Bâtiments loués	4 532 691	-	-	4 532 691
	287 192 822 \$	33 387 225 \$	16 020 638 \$	304 559 409 \$

	Amortissement cumulé					
	Solde au 1 ^{er} septembre 2013	Amortissement	Dispositions et transferts	Solde au 31 août 2014	Valeur comptable nette	
					31 août 2014	31 août 2013
Terrains	- \$	- \$	- \$	- \$	27 768 864 \$	27 411 774 \$
Aménagement de terrains	311 280	217 533	18 132	510 681	3 258 289	2 114 273
Bâtiments	70 650 701	7 060 683	233 567	77 477 817	172 153 188	161 833 730
Mobilier et matériel	7 399 998	2 407 072	1 292 160	8 514 910	7 676 972	6 116 177
Véhicules	72 174	18 829	-	91 003	97 281	116 110
Construction en cours	-	-	-	-	2 477 713	6 633 914
Bâtiments loués	2 369 950	190 109	-	2 560 059	1 972 632	2 162 741
	80 804 103 \$	9 894 226 \$	1 543 859 \$	89 154 470 \$	215 404 939 \$	206 388 719 \$

La construction en cours d'un coût de 2 477 713 \$ (2013 : 6 633 914 \$) n'a pas été amortie. L'amortissement de cet actif commencera lors de sa mise en service.

11. EXCÉDENT ACCUMULÉ

L'excédent accumulé est composé de ce qui suit :

	2014	2013
Investissements dans les terrains	22 980 094 \$	23 841 507 \$
Avantages sociaux futurs et intérêts courus	(6 635 095)	(7 366 375)
Fonds générés par les écoles	1 748 536	1 504 771
Excédent de fonctionnement cumulé et affectations internes	33 485 607	26 018 168
Excédent accumulé	51 579 142 \$	43 998 071 \$

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2014

12. CHARGES PAR ARTICLE

Le tableau ci-après résume les charges déclarées sur l'état consolidé des résultats par article :

	2014		2013 Réal
	Budget (non audité – note 4)	Réal	
Charges courantes			
Traitements et salaires	109 455 913 \$	105 757 649 \$	103 534 768 \$
Avantages sociaux	15 925 986	14 254 022	14 717 558
Perfectionnement du personnel	1 051 922	604 757	468 189
Fournitures et services	19 860 724	21 071 594	19 243 993
Frais d'intérêt	6 207 459	6 316 222	6 367 227
Location	34 808	298 250	333 422
Frais et services contractuels	18 334 335	17 680 425	20 356 178
Subventions externes et autres	12 073 410	14 872 421	10 133 920
Amortissement des immobilisations corporelles	9 152 907	9 894 226	8 946 041
	192 097 464 \$	190 749 566 \$	184 101 296 \$

13. SERVICE DE LA DETTE ET INTÉRÊTS SUR LES PRÊTS

Les sommes puisées à même le fonds de fonctionnement au titre du service de la dette et des intérêts sur les emprunts de capital se répartissent comme suit :

	2014	2013
Versements sur le capital de la dette à long terme	5 225 723 \$	4 889 187 \$
Versement sur le capital des emprunts temporaires	2 152 538	731 000
Versements d'intérêt sur la dette à long terme et emprunts temporaires	6 316 222	6 367 227
	13 694 483 \$	11 987 414 \$

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2014

14. PARTENARIAT DANS DES CONSORTIUMS DE TRANSPORT

Le 14 janvier 2009, le Consortium de transport scolaire de l'Est a été constitué en personne morale. À cette même date, le Conseil a conclu une entente avec le Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien pour administrer le transport des élèves de la région. Cette entente a été signée afin d'accroître l'efficacité sur le plan de la prestation et de la rentabilité du transport des élèves de chaque conseil. Aux termes de l'entente conclue lors de la constitution du Consortium de transport scolaire de l'Est, les décisions portant sur les activités financières et les activités d'exploitation du Consortium de transport scolaire de l'Est sont prises en commun. Aucun partenaire n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Le 28 mai 2011, le Consortium de transport scolaire d'Ottawa a été constitué en personne morale. À cette même date, le Conseil a conclu une entente avec le Conseil des écoles catholiques du Centre-Est pour administrer le transport des élèves de la région. Cette entente a été signée afin d'accroître l'efficacité sur le plan de la prestation et de la rentabilité du transport des élèves de chaque conseil. Aux termes de l'entente conclue lors de la constitution du Consortium de transport scolaire d'Ottawa, les décisions portant sur les activités financières et les activités d'exploitation du Consortium de transport scolaire d'Ottawa sont prises en commun. Aucun partenaire n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Ces entités sont consolidées proportionnellement dans les états financiers consolidés du Conseil au moyen desquels la part du Conseil par rapport aux actifs, aux passifs, aux revenus et aux charges des consortiums figure dans les états financiers consolidés du Conseil. Les opérations et les soldes interorganisationnels ont été éliminés.

Les données suivantes sont des données financières condensées :

Consortium de transport scolaire de l'Est

	2014		2013	
	Total	Quote-part	Total	Quote-part
Situation financière :				
Actifs financiers	2 365 207 \$	425 737 \$	2 196 064 \$	351 370 \$
Passifs	2 365 207	425 737	2 153 620	344 579
Excédent accumulé	- \$	- \$	42 444 \$	6 791 \$
Opérations :				
Revenus	13 461 613 \$	3 102 336 \$	15 603 090 \$	2 496 494 \$
Charges	13 504 057	3 109 976	15 590 732	2 494 517
Excédent (déficit) de l'exercice	(42 444) \$	(7 640) \$	12 358 \$	1 977 \$

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2014

14. PARTENARIAT DANS DES CONSORTIUMS DE TRANSPORT (suite)

Consortium de transport scolaire d'Ottawa

	2014		2013	
	Total	Quote-part	Total	Quote-part
Situation financière :				
Actifs financiers	4 513 984 \$	1 498 642 \$	4 200 143 \$	1 394 447 \$
Passifs	4 513 841	1 498 595	4 200 000	1 394 400
Excédent accumulé	143 \$	47 \$	143 \$	47 \$
Opérations :				
Revenus	23 097 158 \$	7 723 940 \$	21 804 542 \$	7 239 108 \$
Charges	23 097 158	7 723 940	21 804 542	7 239 108
Excédent de l'exercice	- \$	- \$	- \$	- \$

15. FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO (OSBIE)

Le Conseil est membre du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE), une société d'assurance réciproque titulaire d'un permis en vertu de la *Loi sur l'assurance*. L'OSBIE offre une couverture de responsabilité publique et générale, de même qu'une couverture des dommages aux biens et de certains autres risques. L'assurance-responsabilité est disponible jusqu'à concurrence de 20 000 000 \$ par évènement.

Les primes payables sur une période de cinq ans sont en fonction de l'assurance de réciprocity et des antécédents de risque du Conseil. Le Conseil pourrait recevoir un remboursement ou être invité à payer une prime additionnelle au prorata de ses antécédents. Les cinq années de validité de sa police actuelle expirent le 31 décembre 2016.

16. REMBOURSEMENT DES FONDS REÇUS DE LA FIDUCIE « 55 SCHOOL BOARD TRUST »

Une fiducie a été créée en 2002-2003 pour refinancer la dette non financée en permanence (NFP) de 55 conseils scolaires qui sont les bénéficiaires de la fiducie. Selon les modalités de l'entente, la fiducie a remboursé au Conseil la dette NFP, qui s'élevait à 2 823 908 \$. En considération, le Conseil a cédé à la fiducie toute subvention provinciale future payable en relation avec la dette NFP. Par suite de l'entente indiquée ci-dessus, l'obligation liée à la dette NFP ne figure plus à l'état de la situation financière du Conseil.

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2014

17. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers du Conseil sont constitués de la trésorerie, des débiteurs, des autres actifs financiers, des créditeurs et des charges à payer et de la dette à long terme. Sauf si autrement mentionné, le Conseil n'est pas exposé à des risques importants de taux d'intérêt, de change ou de crédit. La juste valeur de ces instruments financiers est comparable à leur valeur comptable.

18. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de ses activités, le Conseil fait l'objet de diverses réclamations dont il ne peut prédire les résultats avec certitude. En ce qui a trait aux réclamations en date du 31 août 2014, la direction est d'avis qu'elles ne devraient pas avoir de répercussions importantes sur la situation financière du Conseil. Advenant le cas où le Conseil aurait à déboursé un montant lié à ces réclamations, il serait imputé aux résultats de l'exercice en cours.

Des contrats d'une somme de 18 350 679 \$ liés à trois projets de construction d'écoles ont été engagés, dont un montant de 1 408 629 \$ qui n'avait pas été déboursé au 31 août 2014.

Le Conseil s'est engagé en vertu de lettres de garantie totalisant 1 609 672 \$ en date du 31 août 2014.